



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2022

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue le 7 décembre 2022, à 19 h à la salle Jeanne-Gariépy du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), à laquelle sont présents les conseillers suivants : MM. Daniel Forget, Pierre Alexandre Morin, Gilbert Therrien, Claude Paradis, Sébastien Bazinet et Yves Bélanger (maire de la Municipalité de La Macaza).

Le conseiller M. Alain Otto est absent.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Lucie Bourque, la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, et la greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

La conseillère en relations publiques et développement économique, Mme Marlène Paquin, et la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, sont aussi présentes.

Cette séance est enregistrée et également disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1. OUVERTURE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Lacasse, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

041/07-12-2022-A 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

1. **OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2022
- 1.5 Période de questions du public

2. **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

3. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

4. **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté

5. **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

- 5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2022
- 5.2 Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement numéro A-2021-47 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2022

- 5.3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus
- 5.4 Suivi du Code d'éthique et de déontologie des élus de l'Agglomération de Rivière-Rouge – Dépôt d'un extrait du registre des déclarations
- 5.5 Autorisation aux procureurs de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme émis pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Aucun sujet n'est présenté

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Aucun sujet n'est présenté

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Aucun sujet n'est présenté

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

- 9.1 Aucun sujet n'est présenté

10. DIVERS

- 10.1 Aucun sujet n'est présenté

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

042/07-12-2022-A

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2022 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2022 soit adopté tel que préparé par Mme Catherine Denis-Sarrazin, greffière.

ADOPTÉE

1.5 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2022

043/07-12-2022-A

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2022

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de novembre 2022, totalisant 4 374,23\$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

5.2 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-2021-47 DE GESTION CONTRACTUELLE DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 10 du Règlement numéro A-2021-47 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge, le rapport annuel sur l'application dudit règlement est déposé.

5.3 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil suivants ont déposé une déclaration des intérêts pécuniaires :

- M. Denis Lacasse, maire
- M. Yves Bélanger, maire de la Municipalité de La Macaza
- M. Daniel Forget, conseiller
- M. Pierre Alexandre Morin, conseiller
- M. Gilbert Therrien, conseiller
- M. Claude Paradis, conseiller
- M. Sébastien Bazinet, conseiller

5.4 SUIVI DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE – DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et suite à l'entrée en vigueur, le 7 février 2022, du Règlement numéro 2022-427 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Rivière-Rouge, la greffière dépose un extrait du registre qui contient les déclarations des membres du conseil municipal visées à ladite loi, et ce, pour la période du 8 décembre 2021 au 7 décembre 2022 inclusivement.



No de résolution
ou annotation

044/07-12-2022-A

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2022

5.5 AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR ET AU NOM DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC-CC-14786-10-21, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la cour municipale pour une période se terminant le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Me Jade Milette, Me Pierre-Alexandre Brière et Me David Couturier de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite Agglomération;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise Me Pierre-Alexandre Brière, Me Jade Milette et Me David Couturier de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge faisant partie de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2022

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Pierre Alexandre Morin, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 19 h 05.

Denis Lacasse, maire

Catherine Denis-Sarrazin, greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire